



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS

## AVIS PUBLIC

### Entrée en vigueur du règlement numéro 23-634

Avis public est donné par la soussignée que le *Règlement numéro 23-634 modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (Zones d'affectation SU2-SU3 à Saint-Pie)* adopté le 12 juin 2024 par le conseil de la MRC, est entré en vigueur le 28 août 2024, le jour de la signification par le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'un avis attestant que le règlement respecte les orientations du gouvernement en matière d'aménagement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au siège social de la MRC des Maskoutains situé au 3271, boul. Laframboise, bureau 200, à Saint-Hyacinthe et à l'hôtel de ville ou au bureau municipal des municipalités dont le territoire fait partie de la MRC des Maskoutains durant les heures régulières d'ouverture.

Cet avis est fait conformément à l'article 53.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Saint-Hyacinthe, le 24<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2024.

La greffière,

Marie-Pier Hébert